

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE

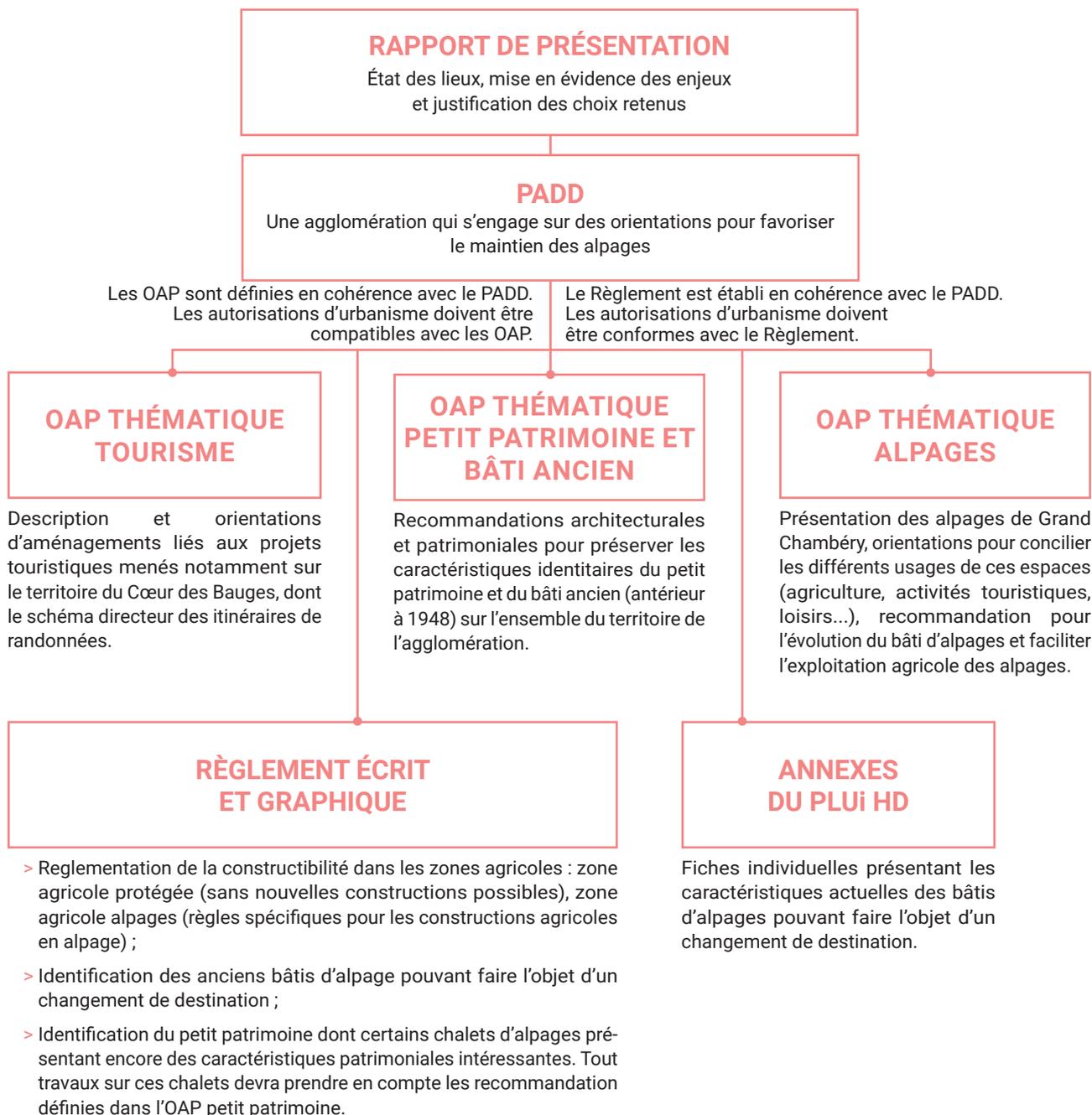
ALPAGES

DOSSIER D'APPROBATION
18 DÉCEMBRE 2019

4.2.3

INTRODUCTION

OÙ RETROUVER LA THÉMATIQUE ALPAGES DANS LE PLU HD ?



CONVERGENCE DES OBJECTIFS POUR UNE AGGLOMÉRATION RESPONSABLE ET UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

Exemple : limitation de la consommation des espaces naturels et agricoles liée à l'urbanisation; cohabitation des activités du territoire.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques couvrent le plus souvent l'ensemble du territoire de l'EPCL et mettent en cohérence des dispositions relatives à une politique particulière. Du fait de la localisation des alpages sur seulement deux plans de secteur du PLUi HD, cette OAP thématique alpages ne concerne que les secteurs du Plateau de la Leysse et du Cœur des Bauges.

Par délibération du 16 décembre 2015, Grand Chambéry a prescrit l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). L'agriculture au sens large, a été identifiée comme étant l'un des thèmes devant être placé au cœur du projet. Développer une « agglomération équilibrée et organisée autour de son armature urbaine, naturelle et agricole » est en effet une des orientations phares du Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD). À ce titre, le PADD fixe l'objectif clair de « garantir des conditions favorables au fonctionnement des exploitations agricoles et forestières existantes » notamment en « favorisant le maintien des alpages, richesse agricole, paysagère et écologique, en assurant leur accessibilité au regard des besoins spécifiques des exploitations qui garantissent leur entretien » et en « facilitant les reprises/transmissions d'exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs en permettant l'adaptation des bâtiments agricoles, en adéquation avec les enjeux d'intégration paysagère et sociale de ces derniers ».

Dans un contexte actuel de densification des zones urbaines et de changement climatique, les alpages du Cœur des Bauges et du Plateau de la Leysse, entourés de plusieurs grandes agglomérations (Chambéry, Annecy, Albertville...), assurent des missions multiples pour le développement du territoire : les alpages sont des terres agricoles stratégiques garants d'une production de qualité notamment pour les exploitations laitières. Ce sont des outils de gestion de l'espace et des paysages, nécessitant une recherche constante d'équilibre entre l'herbe et l'arbre nécessaire à la biodiversité.

Ce sont des espaces vivants, identitaires, porteurs d'un savoir-faire et d'un mode d'agriculture constitutif d'un patrimoine matériel et immatériel de Savoie. Ce sont enfin des espaces de ressourcement et de loisirs pour la population qui habite à proximité dans les vallées mais également une destination touristique de séjour en été.

L'objectif de l'OAP « Alpages » est d'impulser une vision globale et projetée à l'horizon 2030 de ces espaces agricoles en conciliant développement économique, préservation du patrimoine, qualité de vie pour les habitants et maintien de la biodiversité.

1 – CONTEXTE GÉNÉRAL

Les secteurs Cœur des Bauges et Plateau de la Leysse regroupent les 20 communes du territoire de Grand Chambéry situées sur le Massif des Bauges. Ce sont des communes rurales de montagne dont les altitudes varient de 500 mètres à plus de 2 200 mètres. Elles sont caractérisées par de larges surfaces de prairies sur les plateaux (5 000 ha), des espaces forestiers et semi-naturels majoritaires du fait de la topographie sur les pentes et coteaux (24 000 ha) et d'importantes surfaces d'alpages (unités pastorales et zones pastorales) sur les reliefs d'altitudes (7 000 ha).

Les alpages (unités pastorales) représentent 1/3 de la surface agricole des deux secteurs et ont une place essentielle pour les exploitations agricoles. Dans le Cœur des Bauges, plus de la moitié des exploitations en dépendent.

Le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges porte sur le territoire un Plan Pastoral Territorial (PPT), plan quinquennal d'actions en faveur du pastoralisme. Initié en 2001, revu

et reconduit sur la période 2015-2020, il accompagne les investissements matériels (travaux et équipements d'améliorations pastorales) et immatériels (diagnostics et études, actions de communication, expérimentations...) dans l'objectif de :

- > Garantir la préservation et l'entretien des espaces remarquables que sont les espaces pastoraux (les estives, alpages et zones de parcours) ;
- > Accompagner le développement durable de ces zones fragiles ou défavorisées en secteur de moyenne et haute montagne par le soutien à l'activité pastorale, créatrice d'emplois et de richesses ;
- > Accompagner une activité pastorale extensive qui compose avec les enjeux de la biodiversité et du multi-usage des espaces et permette de valoriser les produits.

2 – PRÉSENTATION DES ALPAGES DE GRAND CHAMBÉRY

2.1 – Les surfaces pastorales

Les surfaces pastorales comprennent :

- > les unités pastorales plus communément appelées alpage se définissent « par leur fonction pastorale spécialisée d'accueil de troupeaux durant la période estivale (entre juin et octobre) et sont généralement situées en altitude : chaque unité pastorale avec une fonction spécialisée d'estive, correspond à un seul gestionnaire pastoral (individuel ou collectif) »¹.

Le territoire de l'agglomération comprend 83 unités pastorales pour une superficie totale d'environ 4000 ha sur des altitudes modérées. L'altitude moyenne des alpages du massif est en effet à 1 350 m pour un dénivelé d'environ 200 m. Le relief cloisonné du massif explique la multiplicité de ces petits alpages dont la

surface moyenne est seulement de 45 ha contre 500 ha pour les alpages de Tarentaise².

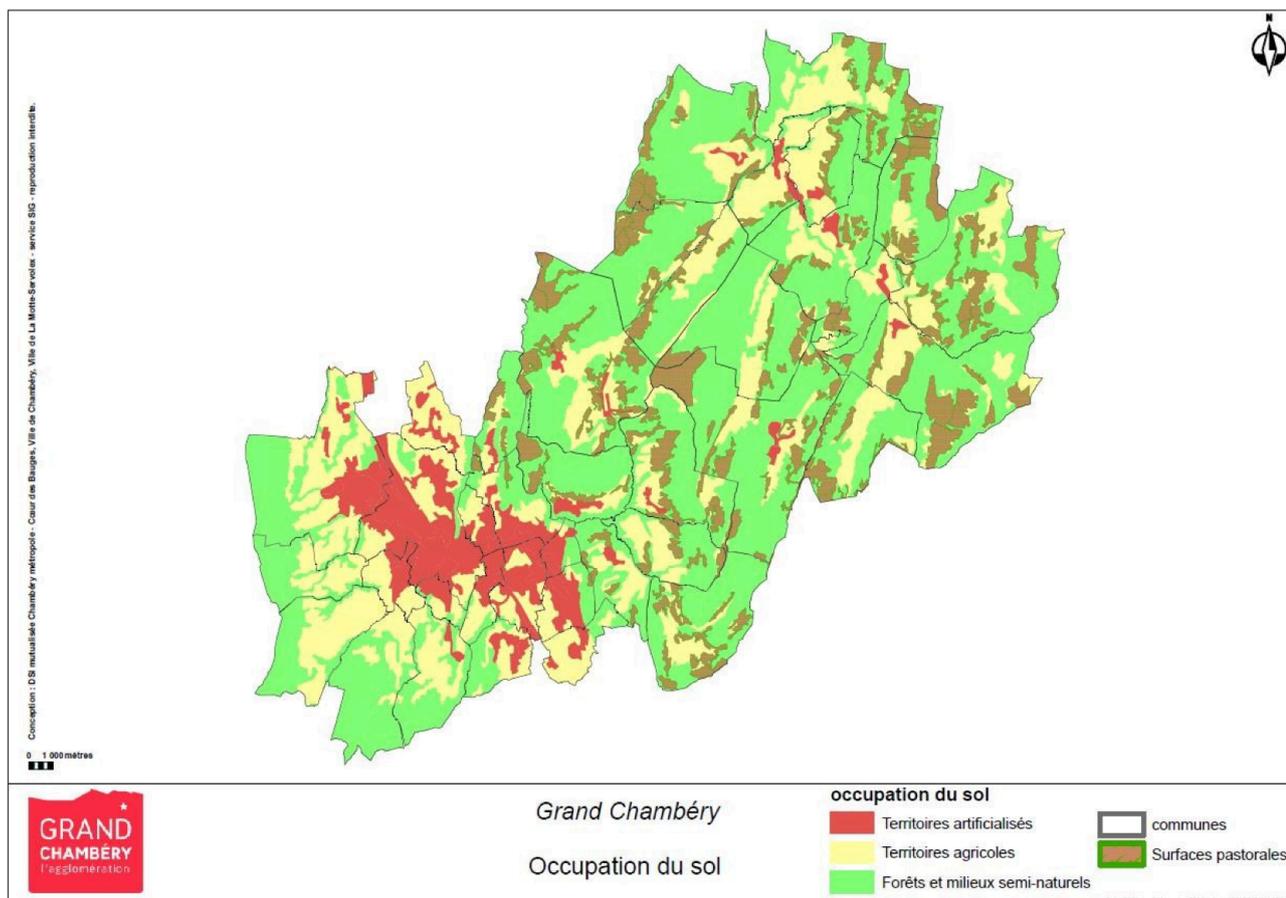
- > Les zones pastorales, « se caractérisent notamment par leur fonction d'intersaison ou d'hivernage (mais elles peuvent également accueillir des animaux l'été). Elles sont plus communément appelées zones intermédiaires, montagnettes... »¹. Le territoire de l'agglomération comprend 89 zones pastorales sur environ 3000 ha.

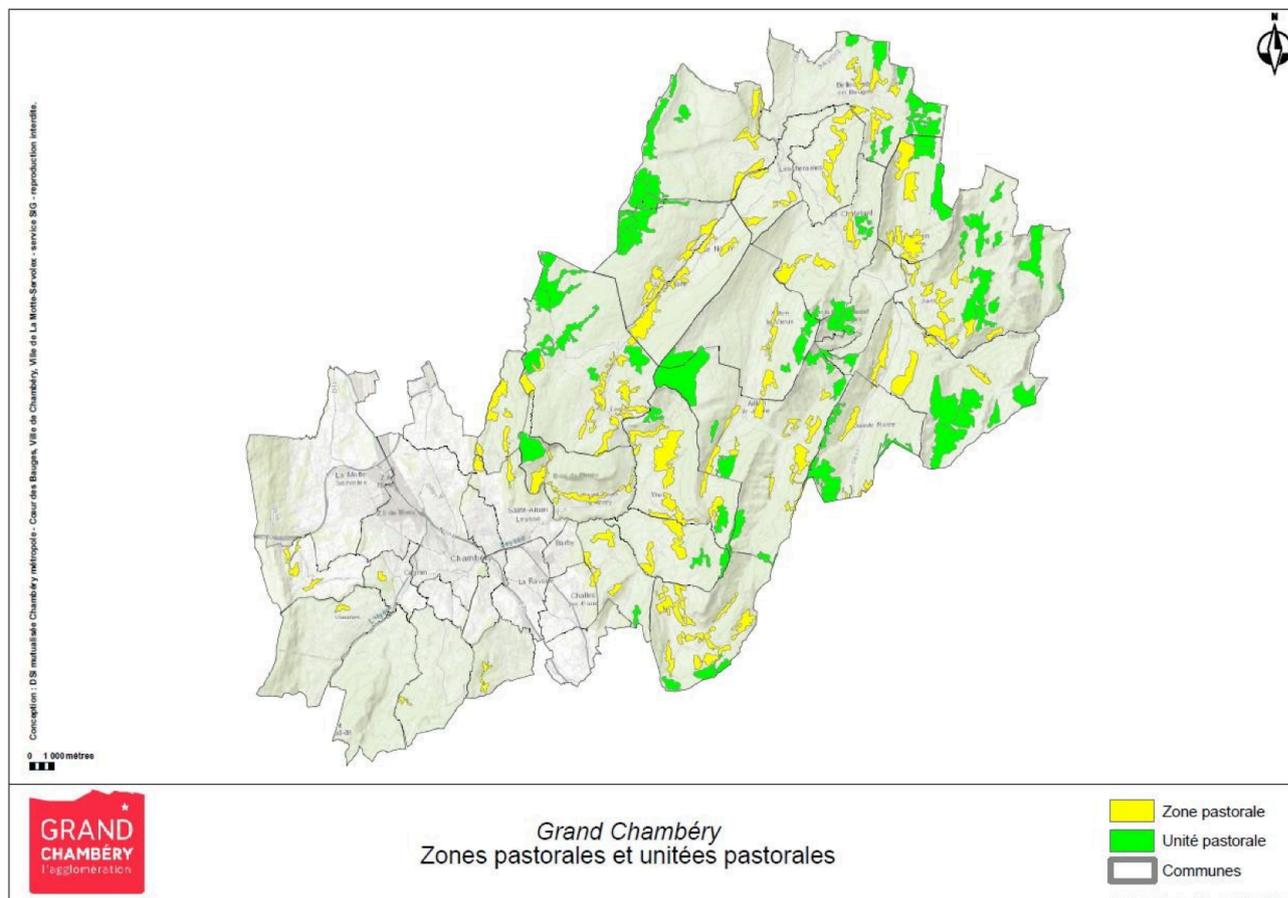
Ces surfaces pastorales sont relativement stables sur le massif des Bauges malgré une pression foncière liée à une avancée de la forêt³.

(1) source enquête pastorale du massif des alpes, juillet 2016, irstea

(2) terre d'alpage, assemblée du pays de tarentaise-vanoise. Les alpages de tarentaise. www.tarentaise-vanoise.fr

(3) source enquête pastorale, association des Agriculteurs du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, 2017





2.2 – La gestion des alpages¹

Orientation animale

Les alpages sont majoritairement orientés sur des élevages bovins. On recense quelques alpages caprins mais peu d'alpages ovins. Les caprins et ovins, sont de bons compléments aux bovins car plus à l'aise dans les terrains difficiles et les reliefs accidentés. Les animaux montés en alpage proviennent principalement des élevages du massif et des piémonts.

Typologie d'alpage

De nombreux alpages évoluent depuis une vingtaine d'année vers l'élevage de génisse en remplacement de l'élevage de vaches laitières.

La majorité des alpages est aujourd'hui pâturée par des génisses.

Cette évolution à la baisse des élevages laitiers est problématique car elle provoque une perte identitaire : fermeture des chalets d'alpages, multiplication des parcs à génisse, alpages non habités.

Cette évolution vers une baisse de l'alpage laitier s'explique par de nombreux facteurs : niveau d'équipement des alpages non adaptés, transports du lait posant des problématiques de temps de travail et de qualité, conduite de troupeaux et organisation du travail plus complexe...

Gestion pastorale

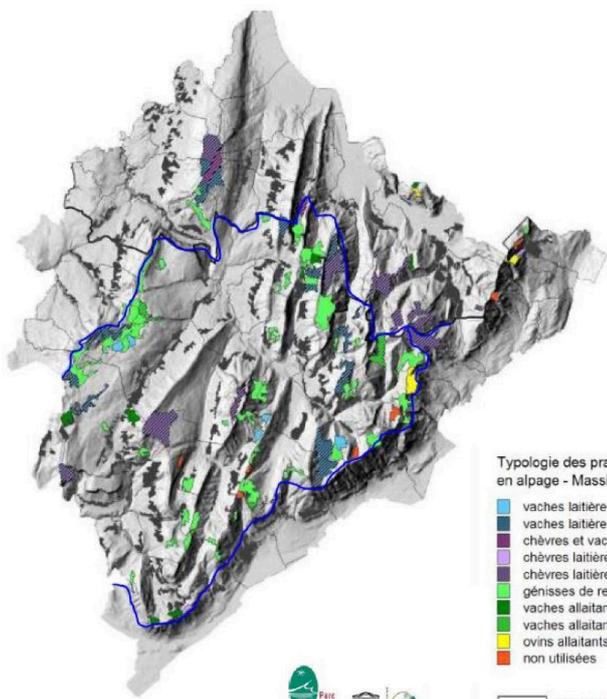
Les alpages du massif des Bauges, historiquement gérés de manière communautaire sont gérés aujourd'hui de manière plutôt individuelle et familiale (ou en GAEC). L'alpage reste mutualisé entre certains éleveurs. 7 groupements pastoraux existent sur le massif et leurs permettent de valoriser les ressources pastorales.

La transformation du fromage des élevages laitiers est toutefois géré collectivement. Le massif comporte en effet 8 coopératives laitières dont 3 sur le secteur du Cœur des Bauges et 1 coopérative en projet sur le secteur du plateau de la Leysse.

Propriété foncière

Les alpages du territoire sont majoritairement privés. Il existe sur l'agglomération une seule association foncière pastorale (AFP), l'AFP des Cols de Bornette et du Golet à Bellecombe-en-Bauges. Elle réunit 102 propriétés et est exploitée par 7 agriculteurs. Cette gestion collective du foncier permet de porter des projets d'équipements collectifs d'envergure pour l'aménagement de ces alpages et de redynamiser l'agriculture. Cette gestion a permis la reprise d'une activité laitière avec traite mobile à l'alpage.

(1) Source : enquête pastorale, association des Agriculteurs du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, 2017



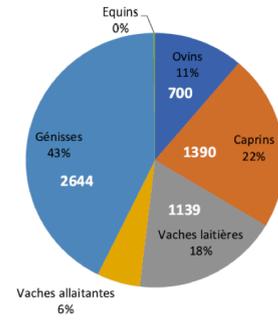
Typologie des pratiques pastorales en alpage - Massif des Bauges -

vaches laitières	(5)
vaches laitières (FABRICATION)	(15)
chèvres et vaches laitières (FABRICATION)	(2)
chèvres laitières	(2)
chèvres laitières (FABRICATION)	(12)
génisses de renouvellement	(60)
vaches allaitantes	(8)
vaches allaitantes et génisses	(3)
ovins allaitants	(3)
non utilisés	(7)

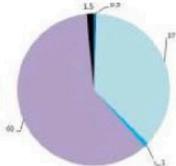
	Limites départementales
	Limites communales
	Zones pastorales



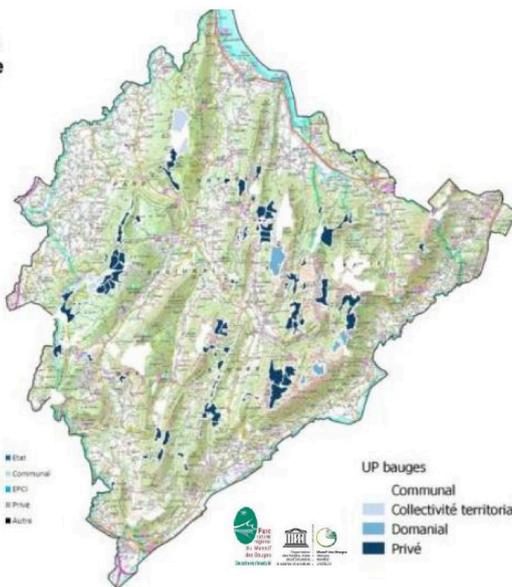
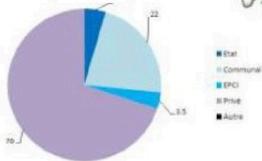
Effectifs en nombre de tête sur les alpages du massif des Bauges



Propriété foncière principale (Pays de Savoie)



Propriété foncière principale (PNRMB)



UP bauges

	Communal
	Collectivité territoriale
	Domanial
	Privé



Source : enquête pastorale, association des Agriculteurs du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, 2017

2.3 – Le patrimoine des alpages

Un patrimoine naturel

La valeur patrimoniale de toutes les unités pastorales est forte, avec des habitats de prairies, pelouses et landes remarquables, ainsi que des espèces d'intérêt communautaire (Potentille du Dauphiné, Chardon bleu, Aigle royal, Tétrasyre).

L'équilibre des pratiques agricoles est essentiel pour maintenir la valeur patrimoniale de ces espaces. Une intensification des pratiques peut entraîner une banalisation de la flore et une diminution de la faune associée. De même, une disparition trop importante des exploitations peut entraîner une fermeture des milieux.

Ce patrimoine naturel fait l'objet de plans de gestion pastoraux, projets d'aménagement et de développement, des alpages et de mesures agro-environnementales prairie fleurie. Ces plans de gestion sont portés par le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges. C'est un patrimoine connu, suivi, partagé et intégré par tous les acteurs du territoire et les Alpagistes.

Sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un dispositif européen ambitieux qui vise à préserver des espèces protégées et à conserver des

milieux tout en tenant compte des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour. Les milieux agro-pastoraux ont notamment justifiés la désignation de 3 sites Natura 2000 du Massif.¹

ZPS – FR8212015 « Mont Colombier »

ZPS – FR8212013 « Rebord méridional du Massif des Bauges »

ZSC – FR8201774 « Tourbière des Creusates »

Un patrimoine immatériel

Le pastoralisme du massif des bauges, comme ailleurs s'adapte aux évolutions de la société, des techniques agricoles et au changement climatique. Toutefois, les alpages sont restés un lieu de pâturage extensif impliquant une vie semi-nomade et sont en cela un héritage patrimonial.²

La gestion des alpages est une culture de la montagne, un savoir faire initialement acquis par des transmissions familiales, mais aujourd'hui sorti du cadre familiale. Ces pratiques pastorales montrent un attachement à la production de fromage en alpage et une vie semi-nomade. Les troupeaux sont constitués suite à une longue sélection pour être adaptés aux contraintes naturelles du massif.

(1) site internet du parc naturel régional du Massif des Bauges

(2) Terre d'alpages- Parc Naturel Régional du Massif des Bauges - date



Pâtures – Crédit photo Didier Gourbin/Grand-Chambéry

Un patrimoine bâti

Montant plusieurs mois par an dans les alpages, les agriculteurs s'installent dans les chalets d'alpage, bâtiments composés d'une partie réservée à l'habitation et d'une partie utilisée pour un usage agricole. « Aujourd'hui trois grands types de bâtis d'alpages s'observent sur le massif : les bâtiments d'alpages à juxtaposition, les grangettes en madrier ou granges ossatures bois et pour les alpages les plus éloignés des ensembles de bâtiments dissociés (logis, salle de fabrication, étable...) »¹.

Un inventaire sur le territoire de l'agglomération a permis de recenser près de 200 chalets d'alpage. Ces bâtiments datent pour la plupart d'après la moitié du XIX^{ème} siècle. Les chalets étaient auparavant construits majoritairement en bois et se dégradaient rapidement dans ces conditions montagnardes.

2.4 – Des lieux de pratiques touristiques

Les alpages sont des lieux de loisirs et de tourisme riches pour le territoire de l'agglomération. Le développement du tourisme nature et activités de plein air : randonnées, VTT, trails, ski de randonnée et raquettes en font des lieux pratiqués toute l'année.

Ces espaces ouverts et identitaires des milieux montagnards sont recherchés par les excursionnistes. Ce sont des espaces de ressourcement importants pour les habitants des agglomérations urbaines alentours (Chambéry, Annecy, Aix-les-Bains, Albertville...) caractéristiques du cadre de vie privilégié de ce territoire. Les espaces montagnards attirent également un tourisme de séjour important pour l'économie locale.

Certains alpagistes diversifient leurs activités, accueillant les excursionnistes pour une boisson ou un repas.

(1) Terre d'alpages- Parc Naturel Régional du Massif des Bauges



Alpage de Rossanaz – Aillon-le-vieux

3 – CONCILIER LES USAGES DES ALPAGES

Les alpages sont donc « multifonctionnels ». En plus de leur rôle essentiel pour l'agriculture, les alpages ont un rôle écologique, paysager, social et patrimonial qui se traduit par un ensemble complexe d'interactions que les acteurs doivent planifier afin de concilier ces différents usages.

3.1 – Fonction économique et sociale

Sur le plan économique, les alpages sont essentiels aux agriculteurs pour compléter leurs ressources en période estivale : ce sont des surfaces nécessaires au fonctionnement des exploitations. Dans le Cœur des Bauges, 31 des 59 exploitations du territoire montent en alpages¹. La quantité d'herbe produite représente la capacité de l'éleveur à nourrir son troupeau toute l'année. La gestion de l'herbe implique ainsi de conduire les troupeaux de bas en haut en suivant la pousse de l'herbe.

La qualité de l'herbe est quand à elle gage de la qualité du lait et donc du fromage. L'AOP Tome des Bauges s'appuie sur l'image identitaire et qualitative des alpages. Le cahier des charge AOP Tome des Bauges, implique un minimum de 120 jours de pâturage par an et l'utilisation du fourrage du massif. Les alpages en tant qu'importante ressource de pâturage sur le massif sont essentiels aux éleveurs laitiers répondants à l'AOP.

L'abandon des élevages laitiers au profit d'élevages de génisse interroge sur le devenir de l'AOP Tome des Bauges et révèle la nécessité de valoriser économiquement les activités pastorales laitières peu rentables aujourd'hui via la valorisation du lait, la transformation fromagère à l'alpage pour compenser les conditions de travaux plus contraignantes.²

> **Orientation 1 : Faciliter les conditions d'exploitation en alpage, notamment pour les activités laitières.**

Les alpages présentent de réels atouts et potentiels de développement pour le tourisme dans le Massif des Bauges, activités économique essentielle pour le territoire mais encore à structurer.

Les orientations de développement touristique de Grand Chambéry vont dans le sens d'un développement et d'une diversification des activités 4 saisons, pour faire du Massif des Bauges une destination de ressourcement et d'activités de pleine nature.

Un équilibre est à trouver entre tourisme et exploitations agricoles pour permettre une cohabitation de ces activités et éviter les conflits d'usages. Développer l'accueil touristique peut en effet être un bon complément d'activités pour les agriculteurs, quand la découverte du milieu agricole par les excursionnistes permet de les sensibiliser aux problématiques des exploitants.

> **Orientation 2 : Promouvoir la destination « alpage » en structurant l'offre d'itinérance, d'équipement, d'hébergement et d'accueil (cf OAP tourisme) et encourager la diversification touristique des agriculteurs.**

Les bâtis d'alpage aujourd'hui non utilisés par l'agriculture sont de plus en plus utilisés à usage privé, le plus souvent par les familles du territoire, venant le week-end et en vacances en alpage.

Le changement de destination des bâtis d'alpages permet la réhabilitation de ces bâtiments mais leur fréquentation peut entraîner un impact fort sur les espaces naturels et ne doit pas empêcher la réappropriation d'un usage agricole.

> **Orientation 3 : Réglementer les changements de destinations des bâtiments d'alpages afin de ne pas impacter le fonctionnement des espaces naturels et des exploitations agricoles des alpages.**

(1) Diagnostic agricole de la communauté de commune du Cœur des Bauges, Chambre d'agriculture Savoie Monte Blanc, janvier 2017

(2) Source : conférence alpestre 24 novembre 2017

3.2 – Fonction patrimoniale

Bien que les alpages soient aujourd'hui encore bien exploités, l'abandon des pâturages laitiers au profit de pâturages de génisses engendre une montagne de moins en moins habitée, une perte de cette culture de la montagne identitaire et chère au territoire.

L'évolution des pratiques d'alpages a également entraîné ces 30 dernières années un abandon de l'usage agricole des bâtis d'alpages.

Les secteurs auparavant pratiqués par de nombreuses familles des villages ne sont aujourd'hui exploités que par un ou deux exploitants comme pour l'alpage des Mariets à Arith.

Les bâtis d'alpage qui n'ont plus d'usage agricole sont aujourd'hui soit abandonnés quand ils sont peu accessibles, soit restaurés pour un usage privé. Ces réhabilitations évitent l'abandon de ces bâtiments mais peuvent engendrer, quand elles ne respectent pas les caractéristiques architecturales du bâti, une perte de patrimoine.

- > Orientation 4 : Encadrer les réhabilitations des bâtis d'alpages en conservant les caractéristiques architecturales pour une préservation du patrimoine bâti. Se référer à l'OAP petit patrimoine et bâti ancien lors de travaux sur les bâtis d'alpage.

3.3 – Fonction écologique et paysagère

Les alpages assurent de nombreux services écosystémiques : maintien des milieux ouverts, paysage, réservoir de biodiversité, puits de carbone. Ils assurent la fonctionnalité de nombreux corridors écologiques que le PLUi HD doit maintenir et préserver.

Les alpages sont également essentiels pour le maintien de paysages ouverts sur le Massif des Bauges. Sans activité agricole, les forêts recouvriraient la plupart du territoire, les zones herbacées ne se trouvant naturellement qu'aux altitudes élevées (2 000 à 2 200 m) dans des secteurs d'éboulis ou d'avalanche. Les espaces d'alpage sont des surfaces à entretenir en permanence pour empêcher leur disparition

Cette équilibre écologique et paysager repose principalement sur la gestion de l'herbe par les agriculteurs.

- > Orientation 5 : Poursuivre et accompagner une gestion extensive des alpages et la lutte contre l'enfrichement des alpages pour une valorisation du patrimoine naturel et paysager et le maintien des paysages ouverts sur l'ensemble des secteurs aujourd'hui en alpage.

4 – FACILITER LES CONDITIONS D'EXPLOITATION DES ALPAGES DE L'AGGLOMÉRATION

La desserte des alpages essentielle à l'exploitation

Monter et descendre tous le matériel nécessaire à la vie des hommes et des bêtes en début de saison, transporter le lait vers les coopératives presque quotidiennement, accéder aux différents secteurs de l'alpage pour la traite et optimiser l'usage de l'herbe, nécessite une bonne desserte des alpages, particulièrement pour les élevages laitiers. Les alpages accessibles uniquement à pied connaissent une forte déprise et plusieurs alpages aujourd'hui difficiles d'accès ont une pérennité incertaine.

De nouvelles dessertes facilitant les accès aux alpages doivent être développées, cependant, il est important de limiter l'impact sur les paysages et les espaces naturels.

De nombreux projets sont identifiés sur le territoire :

- > Accès à l'alpage d'Allant par Chargieu à Jarsy ;
- > Accès à l'alpage de La Buffaz à Aillon-le-Jeune ;
- > Accès au Chalet Capi à Aillon-le-Vieux ;
- > Accès au chalet de Rossanaz à Aillon-le-Vieux ;

- > Accès à l'alpage Chaffard et Besson au Châtelard ;
- > Accès à l'alpage des Arbets à École ;
- > Accès à l'alpage d'Armène à École ;
- > Accès à l'alpage du Nivolet à Saint-Jean-d'Arvey ;
- > Accès à l'alpage d'Orgeval à Jarsy ;
- > Accès à l'alpage des Écuries devant et du Golet depuis « le cul du bois » ;
- > Accès aux chalets du Mollard en direction du crêt du Char...

Les contraintes d'exploitation laitière

L'abandon des élevages laitiers au profit d'élevages de génisses en alpages s'explique par les nombreuses contraintes qu'imposent ces élevages.

Plusieurs alpagistes fabriquent du fromage sur place, mais cela nécessite de disposer d'un local au norme, de disposer d'une cave satisfaisante et souvent d'élever quelques porcs pour traiter le petit-lait qui ne peut être déversé dans la nature.

Au cours des mois d'alpages, les mouvements des troupeaux au sein de l'alpage pour suivre l'herbe par rapport à l'altitude et à l'orientation des pentes ne sont pas faciles à gérer et nécessitent des accès internes à l'alpage et l'installation d'équipements, comme des plateformes de traites sur différents secteurs de l'alpage.

Les exploitants vivent plusieurs mois de l'année en alpage et l'amélioration du confort de vie dans les chalets d'alpages anciens nécessite souvent de lourds travaux de réhabilitation.

Le rythme est difficile, les journées sont longues, la traite et la fabrication nécessitent des levers matinaux et des couchers tardifs et la distance séparant l'exploitation ou la coopérative de l'alpage nécessite plusieurs heures de routes chaque jour lorsque la fabrication du fromage n'est pas faite sur place.¹

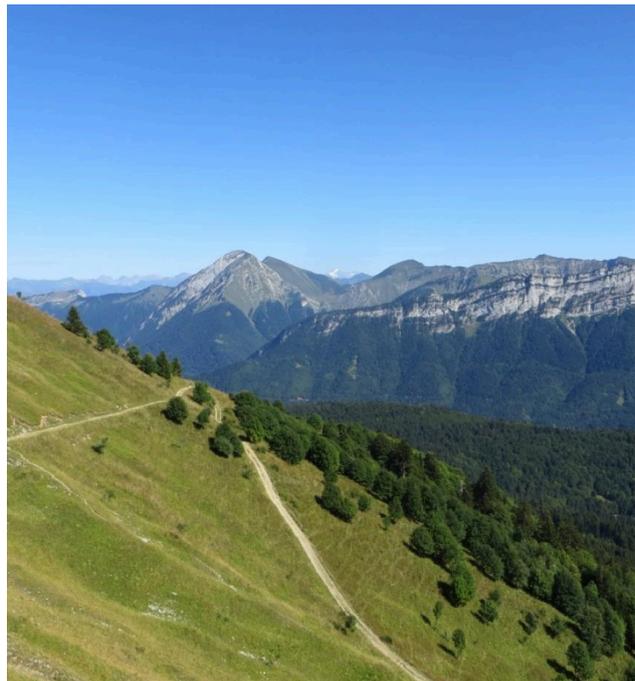
(1) Terre d'alpages- Parc Naturel Régional du Massif des Bauges

- > L'aménagement de plateformes de traite est possible dans les secteurs d'alpages dans les zones agricoles et zones agricoles protégées (Ap). Leur localisation sera réfléchiée pour limiter l'impact sur le paysage et les espaces naturels. Les plateformes seront de préférence non bétonnées et perméables. Le mouvement de terre pour la réalisation de ces plateformes doit être restreint ;
- > Pour une adaptation des bâtiments aux conditions de vie et aux conditions d'exploitation, la construction de nouveaux bâtis et l'extension de bâtis d'alpages existants sont possibles en zone Aa. Ils devront s'inspirer par l'architecture, les matériaux, le gabarit et l'implantation des bâtis d'alpages historiques du territoire (bâtiment à juxtaposition, grangette en madrier ou ossature bois ou ensemble de bâtiments dissociés) et se reporter à l'OAP petit patrimoine et bâti ancien du PLUi HD.

La gestion de l'eau

L'élevage bovin nécessite une importante ressource en eau. La géologie karstique du Massif des Bauges rend la gestion de l'eau difficile. La pluviométrie du Massif permet aujourd'hui des réserves suffisantes pour la saison mais les alpages doivent être équipés afin d'assurer un approvisionnement suffisant par le stockage de l'eau de pluie (bâches souples en réserves). Les milieux karstiques nécessitent également une vigilance importante autour de la ressource en eaux, fragile face aux pollutions des troupeaux.

La réalisation d'équipement et de travaux, la réalisation de plateformes de traites devront être réalisés en accord avec les recommandations du gestionnaire du réseau d'eau potable.



Accès Mont Colombier et alpage de Rossanaz – Aillon-le-vieux

La propriété foncière et gestion des alpages

Le foncier et la gestion des alpages est un point d'achoppement et peut être un frein important pour l'exploitation des alpages du fait d'un morcellement important. Lors de l'engagement de travaux sur les alpages, il faut penser la multifonctionnalité des équipements et des travaux pour valoriser tous les alpages alentours.

Les exemples positifs d'AFP montrent que ce type d'organisation et de gestion du foncier permettent d'optimiser les investissements économiques et de faciliter la réalisation d'équipements sur les alpages.

L'accueil et le développement touristique

Les chemins de type GR devront rester accessibles aux randonneurs. Les vues et perspectives devront être préservées et prises en compte dans les projets d'aménagement.



5 – ENCADRER L'ÉVOLUTION DU BATI D'ALPAGES ANCIEN

Un inventaire de l'ensemble de bâtis d'alpage du territoire de l'agglomération a été effectué durant l'été 2018 afin de déterminer dans le PLUi HD les opportunités de changement de destination de ces bâtiments.

Les enjeux sont multiples et peuvent être en opposition :

- > préserver le patrimoine ;
- > préserver des bâtiments d'alpages à destination agricole dans l'optique de reprise d'élevage laitier aujourd'hui délaissés pour l'élevage de génisse ;
- > préserver les espaces naturels en limitant la fréquentation et les éventuelles pollutions engendrées par la réhabilitation de secteurs comprenant de nombreux bâtis d'alpages.

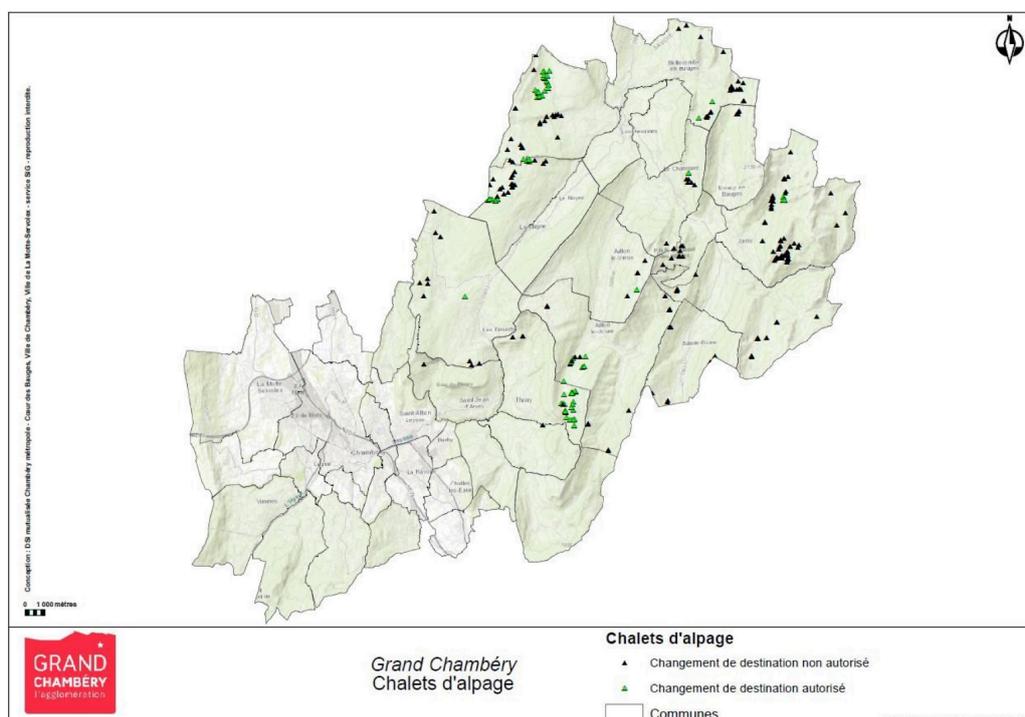
Le choix d'un possible changement de destination a donc été déterminé selon les projets envisageables pour les agriculteurs

sur les secteurs d'alpage concernés, la valeur écologique de l'alpage et enfin selon la qualité patrimoniale des bâtiments identifiés.

Le plan de zonage du PLUi HD identifie les bâtiments d'alpages pouvant faire l'objet d'un changement de destination. Les autres bâtis d'alpages présents sur le territoire doivent garder leur vocation agricole.

La réhabilitation et le changement de destination de ces bâtis d'alpages identifiés devront se référer aux fiches annexées au PLUi HD ainsi qu'à l'OAP petit patrimoine et bâti ancien.

Les demandes de changement de destination et la restauration de ces chalets d'alpages doivent obtenir une autorisation préfectorale après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites au titre de l'article L. 122-11 du code de l'urbanisme.





Grand Chambéry

106, allée des Blachères
73026 Chambéry cedex

Tél. : 04 79 96 86 00

Fax : 04 79 96 86 01